

## **CODE DE VIE ET DE COMPORTEMENT**

Les normes de comportement et le code de vie doivent être respectés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école. Ils s'appliquent en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

### **LES DROITS ET RESPONSABILITÉS :**

#### **Droits**

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève;
- au respect de la langue française et de la francophonie ;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

#### **Responsabilités**

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- communiquer en français en tout temps et en tout lieu à l'école et lors des activités scolaires;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- arriver à l'heure à l'école;
- maintenir une communication ouverte ;
- observer les règles de propreté et d'hygiène;



## **LES RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE**

Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau et signer le registre des visiteurs. Le privilège de circuler dans l'école est seulement autorisé à certains individus et ceux-ci doivent porter une étiquette de visiteur.

### **1. RESPECT DES AUTRES** : (les différences, les idées et les opinions)

- J'utilise un langage verbal et non verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes;
- Je parle poliment et je respecte les autres;
- Je me présente avec une attitude positive;
- Je fais preuve en tout temps d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés;
- Je m'engage à ne pas exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots;
- Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation, tels que des coups ou bousculades
- Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique;
- J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions;
- J'utilise un comportement approprié;
- Je suis calme dans les couloirs, la salle de classe et les toilettes;
- Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état;
- J'évite de blesser les autres verbalement ou physiquement;
- Je garde mes objets de valeur à la maison, par ex. bijoux, argent, jeux et jouets;
- Je n'utilise pas la planche à roulettes ou les patins à roues alignées sur les lieux scolaires;
- Si je viens à l'école à vélo, je le range à l'endroit désigné;
- Je prends soin de mes biens et de ceux des autres;
- La prise de photos par les élèves est interdite;
- L'utilisation d'articles électroniques est **interdite** partout sur les lieux scolaires et les appareils doivent être placés dans les sacs d'école en tout temps, sauf si un contrat a été signé dans le cadre d'activités pédagogiques (ex : cellulaire, baladeur, jeu électronique, tablette, iPod etc.).

\*\*En aucun temps, l'école La Source ne sera tenue responsable  
des appareils électroniques que l'élève apporte à l'école\*\*

## **L'ÉCOLE NE TOLÈRE AUCUNE FORME D'AGRESSION PHYSIQUE OU VERBALE**



### **2. TRAVAUX**

- Je suis fier (fière) de mon école et je la représente bien;
- Je dois demander de l'aide au besoin;
- Je participe en classe et remets mes travaux et projets à temps;
- Je soigne la présentation de mes travaux;
- Je développe mes compétences en français;
- Je respecte les règles de navigation sur Internet. (y compris le courriel)

### 3. HEURE DU DÎNER



- À l'école je dîne avec mon groupe;
- Je parle à voix basse;
- J'essaie toujours d'apporter une collation et un dîner nutritifs;
- Je nettoie mon espace personnel.



### 4. TRANSPORT : sorties éducatives et autobus scolaires

- Quand je suis à l'extérieur de l'école, en autobus ou sur les lieux que je visite, je dois suivre le Code de vie et de comportements;
- Je suis tous les règlements établis par le service du transport et le Conseil scolaire. Voir Guide du transport au [http://www.francoabus.ca/regles\\_de\\_base.asp](http://www.francoabus.ca/regles_de_base.asp)



### 5. TENUE VESTIMENTAIRE

- L'école s'attend à ce que tous les élèves se présentent à l'école convenablement vêtus, c'est-à-dire, en portant des vêtements propres et en bon état;
- Je me présente à l'école dans une tenue vestimentaire appropriée;
- Le port de vêtements qui couvrent bien l'ensemble des régions de la poitrine, de l'abdomen, des cuisses, des épaules et qui ne laissent pas voir les sous-vêtements est exigé de chacun et chacune;
- Les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente;
- Les pantalons courts (shorts) et les jupes doivent être à la mi-cuisse et les pantalons doivent être portés à la taille. Le nombril doit en tout temps être couvert;
- Les espadrilles sont obligatoires pour les cours d'éducation physique;
- Les casquettes et les chapeaux sont permis uniquement à l'extérieur;
- La direction se réserve le droit de confisquer tout objet ou vêtement qui pourrait être considéré de nature violente ou offensive.

### 6. COUR D'ÉCOLE

- Je communique de manière respectueuse, en français, avec tous ceux qui partagent la cour d'école.
- Je fais de l'activité physique en jouant des jeux sans bousculer, frapper ou blesser les autres.
- Je m'amuse avec la neige en la gardant par terre.
- Je règle mes conflits en gardant un ton de voix raisonnable et je demande de l'aide à un adulte quand nécessaire.
- Je m'assure que tous les amis sont accompagnés de quelqu'un et j'offre de jouer avec ceux qui ne le sont pas.
- Je suis les consignes des adultes pour assurer ma sécurité et celle des autres.
- Je respecte les limites de la cour d'école pour mon groupe d'âge.
- Je respecte les voisins communautaires en restant de notre côté des arbres.
- Je range les jouets qui sont dehors à la fin de la récré.
- Je remets tout de suite les objets trouvés sur la cour à un adulte.

## NORMES DE COMPORTEMENT EN PLUS DU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

### RESPECT, CIVILITÉ ET CIVISME

Tous membres de la communauté scolaire doivent :

- respecter les lois fédérales et provinciales et les règlements municipaux applicables;
- faire preuve d'honnêteté;
- respecter les différences chez les gens, de même que leurs idées et opinions;
- traiter les gens avec dignité et respect;
- respecter les autres et les traiter avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge ou à leur handicap;
- prendre soin des biens de l'école et d'autrui et les respecter;
- prendre des mesures appropriées pour aider les personnes dans le besoin;
- respecter les personnes en situation d'autorité;
- respecter le besoin d'autrui de travailler dans une ambiance calme qui permet l'apprentissage et l'enseignement;
- utiliser un langage convenable;
- s'acquitter de leurs responsabilités dans l'accomplissement de leur devoir.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes, et ce en conformité avec la politique 3,32 du CS Viamonde – *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

#### **Si je choisis de ne pas respecter le Code de vie et comportement**

Je sais que la meilleure discipline, c'est la discipline personnelle. Si je n'arrive pas à faire preuve de respect pour les règlements de l'école, on interviendra pour que ma conduite ne nuise pas à mon apprentissage ni à la sécurité ou l'apprentissage de mes camarades.

Toutes les situations seront évaluées individuellement. Deux principes fondamentaux s'appliqueront : les conséquences seront dans le but d'apprendre et elles seront logiques. Les conséquences énumérées ne sont pas dans l'ordre de l'intervention, mais plutôt selon les circonstances de l'incident:

#### **Les conséquences possibles sont :**

- une rencontre avec la direction;
- un avertissement;
- une ou des mises en retenue;
- une fiche de réflexion;
- une réparation des gestes posés;
- une discussion avec les camarades;
- un contrat de comportement;
- une perte de certains privilèges (sorties éducatives, activités, autobus, etc.);
- un remboursement du matériel gaspillé ou perdu que l'école me fournit;
- retirer l'objet électronique pour une période déterminée par la direction;
- un appel aux parents;
- un retrait interne;
- une suspension;
- un appel à la police;
- un renvoi de l'école

